

Madame, Monsieur le maire

Objet : projets de restructuration des services de  
la Direction Départementale des Finances  
Publiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le 4 juin 2018.

Madame, Monsieur le maire,

Nous avons maintes fois exprimé de vives inquiétudes concernant les dangers qui pèsent sur notre mission de service public, eu égard à l'évolution des Directions Départementales des Finances Publiques depuis leur création en 2008, à la suite de la fusion des services du Trésor et de ceux des Impôts.

Dans notre département, ce sont plus de 110 emplois qui ont été supprimés aux Finances depuis 2010, et la situation des services va encore se dégrader avec 18 nouveaux emplois supprimés au 1<sup>er</sup> septembre 2018. La préparation du budget pour 2019, avec les premières propositions du « Comité Action Publique 2022 », nous fait craindre un nombre beaucoup plus important encore de suppressions d'emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2019...

Les suppressions d'emplois, les gels de postes et la réduction des moyens de fonctionnement ont des conséquences considérables pour les usagers et pour les personnels :

- une dégradation du service rendu aux contribuables, aux collectivités locales ;
- une dégradation des conditions de travail des agents ;
- des choix de fonctionnement qui impactent nos concitoyens, telle la réduction régulière des horaires d'ouverture des services au public.

Conséquence importante de ces suppressions d'emplois, notre nouvelle Directrice Départementale envisage de fusionner ou supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nombreux services de la DDFIP 64 : fusion des Services des Impôts des Particuliers ( SIP ) de Pau-Nord et de Pau-Sud, fusion des Services des Impôts des Entreprises de Pau-Nord et de Pau-Sud, transfert au SIP fusionné de Pau de la mission du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries de Morlâas et de Nay, transfert au SIP de Biarritz de la mission du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries de Hendaye et de Saint Jean de Luz, transfert de l'activité hospitalière des trésoreries de Oloron et de Mauléon à la Trésorerie Hospitalière de Pau, fermeture de la trésorerie de Saint Jean Pied de Port ou de Saint Etienne de Baigorry ( missions transférées à la trésorerie subsistante ), fermeture de la trésorerie de Tardets ( missions transférées à la trésorerie de Mauléon ), fermeture de la trésorerie de Monein ( missions transférées au SIP d'Oloron et à la trésorerie de Mourenx ), fermeture de la trésorerie de Bedous ( missions transférées au SIP et à la trésorerie d'Oloron ),

fermeture de la trésorerie de Hendaye ( missions transférées au SIP de Biarritz et à la trésorerie de Saint Jean de Luz ), fusion des Pôles de Contrôle et d'Expertise de Biarritz et de Bayonne, ajustement du périmètre Secteur Public Local de la trésorerie de Hasparren vers la trésorerie de Saint Jean de Luz...

Si nous sommes opposés à l'ensemble de ces mesures, dictées uniquement par l'austérité budgétaire, les projets de fermeture pure et simple de plusieurs postes comptables nous inquiètent particulièrement :

- Il s'agit d'une atteinte sans précédent au maillage territorial local : Après les fermetures au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des trésoreries de Thèze, Garlin, Navarrenx, Salies de Béarn et Ustaritz, c'est l'ensemble du réseau des trésoreries de proximité de notre département qui est menacé.

- Ces décisions auraient des répercussions importantes sur l'ensemble des contribuables et des élus locaux des communes relevant des trésoreries concernées : Ils devraient alors se déplacer sur un site plus éloigné, pour un service qui était rendu au plus près jusqu'à alors. Cette délocalisation mettrait encore en difficulté les contribuables les plus fragiles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Les postes comptables dont la fermeture est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 couvrent 49 ou 62 communes ( Tardets : 15 ; Monein : 9 ; Bedous : 12 ; Hendaye : 2 ; Baigorry : 11 ou Saint Jean Pied de Port : 24 ).

- Ces décisions seraient néfastes pour le fonctionnement des services : les services « récepteurs » accueilleraient les missions transférées sans les moyens nécessaires pour absorber cette charge supplémentaire, compte tenu des inévitables suppressions de postes motivant ces fusions.

- Ce projet pose aussi le problème plus global de l'aménagement du territoire et de la présence nécessaire de l'Etat, par ses services publics, au plus près de l'utilisateur. Comme c'est hélas le cas avec les écoles, les hôpitaux, etc..., le recul des services publics fiscaux entraîne l'exode des populations ( agents qui les font vivre et usagers qui en bénéficient ), de l'activité économique, des emplois, vers les plus grandes villes de notre département. Il fragilise les entreprises déjà présentes et dissuade les nouvelles de s'installer dans les zones ainsi désertées.

La dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts des particuliers n'a pas entraîné la diminution escomptée de la réception des contribuables par les Services des Finances Publiques. Au contraire, les transferts de charges, les concentrations de services et leur éloignement des usagers ne sont pas sans coût pour votre collectivité et vos administrés.

Dans un contexte de fragilisation du lien social, vous avez également conscience qu'ils peuvent contribuer à détériorer votre relation avec vos administrés.

La complémentarité entre élus locaux et service public d'Etat constitue un enjeu important, au niveau local comme au niveau national. C'est pourquoi nous tenions à vous faire part de nos craintes au regard des restructurations envisagées, projets dont vous allez sans doute débattre tout prochainement avec notre Direction Départementale des Finances Publiques.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, monsieur le Maire, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour Solidaires Finances Publiques 64,

les secrétaires,

Catherine AUBERT & Michel DUSSAU

06 80 58 30 21